



**Présents :**

- Délégués de quartier : Christian LEMOINE, Sylvain STRASFOGEL
- Représentants de la commune : Claude BAUDIN (Maire), Gérard LAVIGNE (Maire-adjoint), Pierre BERNARDAUD (élu contact du quartier),

**Secrétaire de séance :** Pierre BERNARDAUD

**Ordre du jour :**

- Point sur les travaux réalisés, en cours ou programmés.
- Questions-réponses des participants

**Réunion quartier Q2 du 25 aout 2022**

Sujets abordés – réponses		ACTIONS	ECHEANCES
1	- Accueil des résidents et présentation par monsieur Lavigne et mot du Maire.	/	/
2	<p><b><u>Circulation, chaussées, trottoirs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre le boulevard de la Liberté en sens unique (dans le sens littoral -&gt; intérieur des terres) Cet axe, actuellement en double sens, n'est néanmoins pas accessible depuis le carrefour formé par les allées de la Corvette et de la Jonque puisqu'un sens interdit empêche d'y pénétrer. Le but étant que des véhicules ne coupent pas la piste cyclable traversant ce carrefour en direction du boulevard de la Liberté.</li> <li>- Retracer le passage piétons à la sortie du boulevard de la Liberté sur l'avenue de la Grande Côte et l'avenue des Pierrières.</li> <li>- Peut-on revoir la signalisation au croisement du boulevard de la Liberté et de l'allée des Dunes ? OK pour installation d'un cédez le passage à la sortie de l'allée des Dunes.</li> <li>- Avenue du Platin : peut-on envisager un changement de côté de stationnement au niveau de l'allée de la Galiotte afin d'améliorer la visibilité ? Aucun problème n'a été constaté par la police municipale depuis la mise en place de ces emplacements de stationnement, la circulation est plus sécurisée et ralentie. Peut-on mettre l'avenue du Platin en sens unique dans le sens de la montée ? Il s'agit d'un axe majeur pour accéder au Platin. L'allée de la Jonque est déjà en sens unique. Il y aurait un déplacement de la circulation sur d'autres axes, sont déjà en sens unique la rue de la Corvette, la rue de la Garenne, la rue de l'Océan et l'avenue de la Forêt.</li> <li>- Avenue du Platin et avenue des Pierrières : trottoirs très abimés Une campagne de réfection des trottoirs est prévue. Sera étudié dans le plan pluriannuel</li> <li>- Boulevard de la Liberté et rue du Bois du Roy : chaussées abimées La rue du Bois du Roy sera reprise en 2024. Au niveau du boulevard de la Liberté des réparations superficielles</li> </ul>	<p>NON</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>A l'étude</p> <p>OUI</p>	<p>/</p> <p>Dès que possible</p> <p>Printemps 2023</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>2024</p>

	<p>seront faites</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenue des Pierrières : arbres débordant sur domaine public Lorsque des débordements sont constatés, la mairie envoie des courriers aux propriétaires afin qu'ils entretiennent leur végétation.</li> <li>- Avenue des Pierrières : peut-on envisager un sens unique ? Il y aurait rajout d'un sens unique dans un quartier qui en contient déjà beaucoup. Pas d'utilité.</li> <li>- Rue Marcel Vallet : problème de stationnement et vitesse excessive Pas la possibilité de mettre des places de stationnement à cause des emplacements bus. La rue, qui n'est pas très longue, ne permet pas une vitesse excessive</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>En cours</p> <p>NON</p> <p>NON</p>	<p>Printemps 2023</p> <p>/</p> <p>/</p>
3	<p><b>Allée de la Jonque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le calendrier de remplacement de la haie de la piste cyclable ? Avant fin d'année 2022 – Pour rappel il était annoncé l'année dernière que cet aménagement serait phasé et il aura été réalisé sur une seule année avec une pause à l'été pour attendre la période la plus favorable à la plantation des végétaux</li> <li>- Mettre un miroir au croisement de l'allée de la Jonque et le boulevard de la Liberté La mairie n'est pas favorable à l'installation de miroirs sur domaine public car sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident</li> <li>- Mise en sens unique de l'allée de la Jonque bien accueillie mais serait-il possible d'inverser le sens de circulation pour améliorer la transition avec la piste cyclable ? Cela fonctionne très bien depuis la mise en sens unique dans ce sens. La piste cyclable est indépendante de la chaussée de l'allée de la Jonque.</li> <li>- Qu'est-il prévu de faire pour sécuriser les croisements au niveau du rond-point de l'olivier ? Le problème vient des cyclistes et de leur inattention volontaire quant à leur environnement routier. Les véhicules régulent leur vitesse et respectent dans l'ensemble plutôt bien les priorités.</li> <li>- Peut-on rénover le bas de l'allée de la Jonque (côté rond-point de l'olivier) : purger racines, remédier au problème des arbres qui se couchent sur la voie piétonne ? Chaque année un budget de 50 000€ est alloué aux purges de racines sur la commune. Une rénovation du bas de l'allée de la Jonque sera étudiée avec la CARA.</li> <li>- Un acacia mort a été signalé à côté du premier banc de la piste cyclable allée de la Jonque L'arbre n'est pas mort, il y a de nouvelles feuilles et pousses.</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>NON</p> <p>A l'étude</p> <p>NON</p>	<p>Automne 2022</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p>
4	<p><b>Incivilités et nuisances sonores :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nuisances sonores des motards, surtout au niveau du rond-point de l'olivier Le service de la Police Municipale, a effectué cette saison de nombreux contrôles routiers, dont certains avec la Police Nationale au niveau de ce carrefour. Aucun débordement sonore n'a été constaté. En revanche, effectivement des motos de marques américaines ont des échappements plus caractéristiques mais qui sont homologués. Sur les motos de cylindrée 49 cm3, qui peuvent être plus bruyantes, elles font l'objet d'une attention particulière du service de la police municipale.</li> <li>- Quels moyens pour remédier aux nuisances sonores du voisinage ?</li> </ul>	<p>/</p>	<p>/</p>

	Dans la plupart des cas les nuisances sonores peuvent être gérées en bonne intelligence entre voisins, en cas d'excès la Police Municipale peut intervenir	/	/
5	<p><b><u>Eclairage public</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ville utilise-t-elle « l'éclairage intelligent » comme prévu par le PLU ?</li> </ul> <p>Passage au LED au fur et à mesure des remplacements.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'allée de la Yole est privée d'éclairage depuis 2 ans, sous prétexte que des travaux de rénovation des rues adjacentes sont imminents, que faire ?</li> </ul> <p>La Directrice des Services Techniques va demander une intervention urgente dans la mesure de ce qui est possible de faire avec le prestataire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout le secteur de l'allée de la Jonque est dans le noir</li> </ul> <p>La Directrice des Services Techniques va demander une intervention urgente dans la mesure de ce qui est possible de faire avec le prestataire.</p>	<p>/</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>	<p>/</p> <p>/</p> <p>/</p>
6	<p><b><u>Foyer Creusois</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le devenir du Foyer Creusois ?</li> </ul> <p>Le foyer creusois est actuellement un centre de vacances appartenant au département de la Creuse. Cet espace a été vendu et la mairie souhaite que le promoteur en charge de cet espace y aménage une résidence hôtelière de qualité, avec des parkings souterrains, de sorte à préserver les arbres. En complément et pour respecter nos obligations de logement social, la mairie souhaite que cet espace accueille 25% de logements sociaux.</p> <p>Le promoteur Linkcity doit fournir son projet en novembre.</p>	/	
7	<p><b><u>Camping-cars</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des fourgonnettes sont régulièrement stationnées place du Belvédère, et effectuent du camping sauvage, produisant des déchets et déjections sauvages</li> </ul> <p>La municipalité est en procédure avec une association de camping-cars en France en raison des limitations déjà fortes de leurs possibilités de stationnement en ville. Si des camping-cars ou fourgonnettes sont sur cale sur le parking du Belvédère, il faut appeler la Police Municipale pour verbalisation. Les camping-cars peuvent stationner sur les emplacements voitures au même titre que les autres véhicules, seul le camping est interdit.</p>	/	
8	<p><b><u>Sécheresse estivale</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une habitante signale que la sécheresse estivale a conduit sa maison à fissurer, ses assureurs demandent que la mairie relaie la demande de dédommagement</li> </ul> <p>Une demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle a été transmise à la préfecture de la Charente-Maritime le 20 septembre 2022 au titre de la sécheresse-réhydratation des sols pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre 2022. En cas de sinistre sur votre propriété vous pouvez transférer votre demande par mail avec des photos des désordres constatés au service de l'urbanisme en charge du dossier à <a href="mailto:urba@stpalaisurmer.fr">urba@stpalaisurmer.fr</a> pour avoir la démarche à suivre.</p>	/	
9	<b><u>Plage du Platin, sentier des Douaniers</u></b> :		

	<p>- Date de réouverture des escaliers du Platin et du sentier des Douaniers ?</p> <p>Suite à l'étude du CEREMA, l'escalier du Pont du Diable ne sera pas rouvert pour le moment car le terrain présente un trop grand risque de glissement. Pour les autres escaliers, une étude de faisabilité est en cours dans le cadre de la démarche ADS.</p> <p>Concernant le sentier des Douaniers, l'étude du CEREMA sera mise en ligne sur le site internet de la mairie. Il est nécessaire de procéder à des études géotechniques complémentaires pour valider et chiffrer les solutions techniques proposées. Ces dernières ont par ailleurs été présentées à la DDTM et à la DREAL pour avis et ce dernier est favorable mais nécessite le montage de dossiers d'autorisation avant toute intervention. Les délais de réponse sur ces demandes ne sont pas maîtrisés. La réouverture ne sera pas envisageable avant 2024.</p> <p>- Quelle est la fréquence de nettoyage des plages ?</p> <p>La plage est nettoyée manuellement 3 fois par semaine et mécaniquement 2 fois par semaine en saison. La commune doit adopter un nettoyage raisonné afin de ne pas perdre trop de sable.</p> <p>- Comment empêcher les passants de descendre par les pentes rocheuses sur la plage ?</p> <p>Il y a déjà des panneaux d'information (CF photo ci-dessous).</p> <p>- Peut-on renforcer les contrôles et l'interdiction des chiens sur la plage du Platin ?</p> <p>Il y a des panneaux à chaque accès plage.</p>  <p>- Signalement de rats sur la plage, dans les rochers et herbes hautes</p> <p>L'entreprise MARION Désinfection est intervenue en juin et les brigades vertes ont débroussaillé le 15 juillet. Pas de nouveau signalement depuis.</p>	<p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>OUI</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>FAIT</p>
<p>10</p>	<p><b>Qualité Eaux Baignade :</b></p> <p>- Pourquoi la baignade est-elle parfois interdite plage du Bureau, alors qu'elle ne l'est pas au Platin ?</p> <p>Dans le cadre de son adhésion à la démarche Qualité des Eaux de Baignade, la commune interdit à titre préventif la baignade plage du Bureau lorsque l'un ou l'autre des seuils d'alerte de pluviométrie est atteint. Cela pour préserver la santé des baigneurs et pouvoir réaliser des tests sur la qualité des eaux de baignade. La pluie étant identifiée comme facteur important de risque de dégradation de la qualité des eaux de baignade dans nos profils de vulnérabilité.</p>	<p>/</p>	<p></p>

	<p>Cela est dû à la configuration géologique du site, qui se situe à la confluence de nombreuses rues en descente, dont les déchets (mégots de cigarettes, excréments, etc) sont naturellement charriés vers la mer.</p> <p>La plage du Platin se trouve sur un site complètement différent, bien moins exposé que la plage du Bureau, au déversement des déchets dans les eaux de baignade. C'est pourquoi la plage du Platin, comme la plage de la Grande Côte ou des Combôts ne sont que très exceptionnellement impactées.</p>		
11	<p><b><u>Ordures ménagères :</u></b></p> <p>- Peut-on prévoir des containers à poubelles pour les résidents secondaires ?</p> <p>La CARA est compétente en matière de déchets, le service CARA déchets peut être contacté par les résidents secondaires au 05.46.39.64.64.</p> <p>Fin 2023 le contrat actuel sur la gestion des déchets prendra fin. En 2024 un nouveau contrat sera mis en place avec un nouveau prestataire choisi. La CARA et les élus de la commune travaillent sur un cahier des charges pour le nouveau contrat avec implantation de colonnes d'apports volontaires.</p>	/	
12	Conclusion de Pierre BERNARDAUD		